

## Zone de Tra le Bos - Vente de terrains à M. MARUT

Extrait du Registre des délibérations du Comité Syndical du SYMA A89 HAUTE CORREZE

લ્ય લ્ય લ્ય લ્ય લ્ય

L'an deux mille vingt-deux, le 30 Juin à 17 heures, le Comité Syndical du Syndicat Mixte de Développement Économique de la Haute Corrèze Ventadour - SYMA A89, dûment convoqué, s'est réuni en Assemblée plénière, à Haute Corrèze Communauté – Pôle Environnement - Zone de l'Empereur - Ussel.

Étaient présents: M. Christophe ARFEUILLERE, Haute Corrèze Communauté - Mme Jacqueline CORNELISSEN, Haute Corrèze Communauté - M. Bernard GAERTNER, Haute Corrèze Communauté - M. Jean-Pierre SAUGERAS, Haute Corrèze Communauté - M. Jean-Yves URBAIN, Haute Corrèze Communauté - M. Francis DUBOIS, Communauté de Communes de Ventadour-Egletons-Monedieres - M. Jean-Claude BESSEAU, Communauté de Communes de Ventadour-Egletons-Monedieres - M. Pierre CHEVALIER, Haute Corrèze Communauté - M. Charles FERRE Communauté de Communes de Ventadour-Egletons-Monedieres.

<u>Étaient excusés</u>: M. Jean-Noël LANOIR, Communauté de Communes de Ventadour-Egletons-Monedieres, (pouvoir à M. Charles FERRE) - M. Philippe CARTIER Communauté de Communes de Ventadour-Egletons-Monedieres - M. Eric ZIOLO, Haute Corrèze Communauté — M. Jean BOINET, Communauté de Communes de Ventadour-Egletons-Monedieres (pouvoir à M. Jean-Claude BESSEAU) - M. François RATELADE, Haute Corrèze Communauté (pouvoir à M. Christophe ARFEUILLERE) - M. Daniel ESCURAT, Haute Corrèze Communauté - M. François DUBOIS, Communauté de Communes de Ventadour-Egletons-Monedieres.

Assistaient en outre à la réunion : Mme Christine COUDERT-MORIN, Chef de Projet Développement, Conseil Départemental - Mme Delphine COURBIER, Directrice Générale Communauté de Communes de Ventadour-Egletons-Monedieres - Mme. Mélanie MOURAVY, remplaçante de Mme Lucile BENESTEAU, Directrice Haute Corrèze Communauté - M. Dominique CELLE, Conseil Départemental - Mme Tiphaine WILLOCQ, Communauté de Communes de Ventadour-Egletons-Monedieres.



Le 11 Mai 2022, M. MARUT s'est réuni avec M. DUBOIS Francis, 1er Vice-Président, afin de demander aux membres du SYMA A89 la possibilité d'obtenir les parcelles n°AS 94 (807 m²) et AS 163 (773 m²), situées sur la zone de Tra le Bos à Egletons.

En effet, ces parcelles sont attenantes à deux parcelles lui appartenant : les parcelles n°AS 50, d'une surface de 283 m² ; et AS 53 d'une surface de 27 691 m²

Nous souhaiterions établir la vente à un prix de vente de 5,5 € HT/m². La surface totale des parcelles n°AS 94 et AS 163 étant de 1580 m², le prix de vente total serait donc de 8 690.00 € HT.

70000

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, approuve la vente de terrains à M. MARUT ; et autorise le Président à signer tous documents utiles à cet effet.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus Pour extrait conforme

> Christophe ARFEUILLERE Président

> > CAT M/47/C

REÇU LE

11 AOUT 2022

SOUS-PRÉFECTURE D'USSEL
(CORRÈZE)